

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
15 septembre 2016  
n° 30 / 7699<sup>e</sup>  
pages 1753 à 1808



## / Réforme du droit des contrats

Pour l'entrée en vigueur immédiate des règles nouvelles

> chronique Daniel Mainguy

Les critères du contrat d'adhésion

> chronique Thierry Revet

Au commencement était le verbe...

À propos de la réglementation de l'offre

> point de vue Jeremy Antippas

## ÉDITORIAL

1753 Regard sur la précarité sociale, Grégoire Loiseau

## ACTUALITÉS

- 1756 Rupture d'une relation commerciale: relations entre la prévisibilité et la brutalité
- 1756 Dessins et modèles (compétence): question connexe de concurrence déloyale
- 1756 Changement de régime matrimonial (date d'effet): constitutionnalité du régime
- 1757 Contrôles routiers: légalité d'une alerte par un « groupe Facebook »
- 1757 Placement sous écrou extraditionnel: constitutionnalité sous réserves du régime
- 1758 Simplification des enquêtes pénales: publication d'un décret
- 1758 Mesure d'instruction (requête): défendeur potentiel à l'action au fond
- 1758 Péremption de l'instance: effet à l'égard de toutes les parties
- 1759 Astreinte provisoire (liquidation): paiement par la société absorbante

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1779 **Panorama:** Droit des biens, Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin
- 1791 **Notes:** Assurance vie: peut-on payer les primes par titres? L'assuré averti peut-il revendiquer un droit au conseil? note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mai 2016, Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia
- 1797 La sanction du défaut d'information précontractuelle en assurance vie: entre rupture et continuité, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mai 2016, Louis Perdrix
- 1803 L'acquisition de parts indivises par un époux en participation aux acquêts, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 31 mars 2016, Laurence Mauger-Vielpeau

## ENTRETIEN

Version numérique incluse\*



321630



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUTBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2016

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Grégoire Loiseau

1753

Regard sur la précarité sociale

## ACTUALITÉS

1756

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation commerciale: relations entre la prévisibilité et la brutalité, *Com. 6 sept. 2016*

#### Propriété intellectuelle

Dessins et modèles (compétence): question connexe de concurrence déloyale, *Com. 7 sept. 2016*

1756

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Changement de régime matrimonial (date d'effet): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 8 sept. 2016*

1757

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Contrôles routiers: légalité d'une alerte par un « groupe Facebook », *Crim. 6 sept. 2016*

#### Procédure pénale

Placement sous écrou extraditionnel: constitutionnalité sous réserves du régime, *Cons. const., 9 sept. 2016*

Simplification des enquêtes: publication d'un décret

1758

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Mesure d'instruction (requête): défendeur potentiel à l'action au fond, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

Transaction (force exécutoire): pas de voie de recours contre l'ordonnance, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

Péremption de l'instance: effet à l'égard de toutes les parties, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

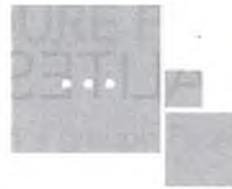
Péremption de l'instance: portée du dépôt de conclusions au fond, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

Acte de procédure (irrégularité de forme): qualité pour soulever la nullité, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

#### Voie d'exécution

Astreinte provisoire (liquidation): paiement par la société absorbante, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*

Adjudication forcée (immeuble): portée de l'avis du ministère public, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> sept. 2016*



1760

Au commencement était le verbe...  
À propos de la réglementation de l'offre  
par le nouveau droit des contrats  
par Jeremy Antippas



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1762 Pour l'entrée en vigueur immédiate  
des règles nouvelles du droit des contrats  
par Daniel Mainguy

1771 Les critères du contrat d'adhésion  
Article 1110 nouveau du code civil  
par Thierry Revet

### PANORAMA

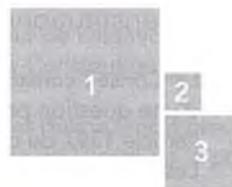
1779 Droit des biens  
juin 2015 - juin 2016  
par Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin

### NOTES

1791 Assurance vie: peut-on payer les primes par titres?  
L'assuré averti peut-il revendiquer un droit au conseil?,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mai 2016*  
par Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia

1797 La sanction du défaut d'information précontractuelle  
en assurance vie: entre rupture et continuité,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mai 2016*  
par Louis Perdrix

1803 L'acquisition de parts indivises par un époux  
en participation aux acquêts,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 31 mars 2016*  
par Laurence Mauger-Vielpeau



## ENTRETIEN

1808

Éric Péchillon - La vidéosurveillance en prison :  
une mesure exceptionnelle contrôlée par le juge

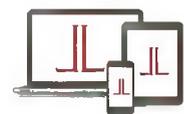
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**